

L'orthoprothésiste prend en charge une personne malade ou handicapée présentant soit une amputation de tout ou partie d'un membre, soit une déficience ostéoarticulaire, musculaire ou neurologique.

L'objectif de l'orthoprothésiste est de contribuer à la compensation du handicap, de corriger des troubles des fonctions et des déficiences.

Ses missions principales sont de :

- permettre à la personne amputée de recouvrer les fonctions des membres inférieurs et supérieurs (verticalisation, marche, posture, gestuelle, préhension...);
- permettre à la personne atteinte de pathologies ou de troubles fonctionnels de suppléer ou recouvrer les fonctions relatives aux membres, au tronc et à la tête ;
- maintenir et positionner la personne pour soulager, prévenir, corriger ou éviter des déformations et de compenser des troubles posturaux ;
- prévenir, traiter ou stabiliser une déformation ou une malformation du tronc ou des membres ;
- rétablir l'esthétique et l'image corporelle de la personne.

La finalité est, pour les personnes prises en soins, de trouver, recouvrer ou conserver une autonomie, de participer pleinement à la vie sociale et de prévenir, réduire ou supprimer les situations de handicap en tenant compte de leurs habitudes, de leur projet de vie et de leur environnement.

Pour accomplir ses missions, l'orthoprothésiste réalise un ensemble d'activités professionnelles :

- accueil de la personne, recueil des besoins et des attentes de la personne prise en soins et des données spécifiques à son domaine d'activité, réalisation de l'examen clinique visant au diagnostic en orthoprothèse ;
- conception, fabrication, adaptation et délivrance des appareillages orthopédiques sur mesure et suivi de la personne prise en soins ;
- préconisation, adaptation et délivrance des appareillages orthopédiques de série, des prothèses mammaires externes, des aides techniques et suivi de la personne prise en soins ;
- information, conseil et accompagnement de la personne prise en soins et de son entourage et apport d'expertise auprès des équipes pluridisciplinaires et des différents professionnels de santé ;
- intégration du numérique en santé dans le projet thérapeutique ;
- organisation des activités concernant l'appareillage et le suivi de la personne prise en soins ;
- gestion des ressources humaines et matérielles ;
- veille professionnelle, formation tout au long de la vie, participation à des études dans le domaine de l'orthopédie ;

- information et formation des professionnels et des futurs professionnels ;
- application des règles de cybersécurité en santé.

Dans le cadre de ses principales missions, l'orthoprothésiste pose un diagnostic dans le domaine de l'orthoprothèse, conçoit, fabrique et délivre des appareillages orthopédiques.

Il intervient principalement sur les dispositifs médicaux sur mesure suivants :

- les prothèses du membre supérieur ou inférieur ;
- les orthèses du membre supérieur ou inférieur, du tronc, de la tête et du cou ;
- les orthèses du tronc destinées à prévenir, contenir ou à corriger des déformations du rachis ;
- les orthèses de positionnement du corps.

Il conseille, adapte et délivre :

- des appareillages orthopédiques de série et des prothèses externes non orthopédiques (prothèses mammaires) ;
- des aides techniques.

L'orthoprothésiste intervient sur prescription médicale et travaille en collaboration avec le médecin prescripteur, les différents professionnels de santé et autres partenaires.

▀ Débouchés

L'orthoprothésiste exerce son activité au sein :

- d'établissements de santé par exemple au sein de services de médecine physique et de réadaptation, de soins médicaux et de réadaptation (SMR) ;
- d'entreprises privées ;
- d'organismes de protection sociale (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail [CARSAT]) ;
- d'associations notamment du secteur humanitaire.

Métier accessible :

⇒ orthoprothésiste

▀ Accès à la formation

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS).

En priorité :

- BAC général (en fonction des choix des EDS en classe de 1^{ère} et Terminale)
- Bac technologique STI2D spécialité innovation technologique et éco-conception
- Bac techno ST2S
- Bac Pro Technicien en appareillage orthopédique

Programme

*horaires hebdomadaires

Matières	1 ^{ère} année*	2 ^{ème} année*	3 ^{ème} année*
Elaborer un projet thérapeutique en orthoprothèse	9h30	9h30	9h30
Mettre en œuvre des appareillages orthopédiques relevant du domaine d'activités de l'orthoprothésiste	12h30	12h	12h
Assurer la veille professionnelle, la formation et mener une étude dans le domaine de l'orthoprothèse	2h30	2h30	2h30
Organiser les activités et gérer des ressources	2h30	3h	3h
Culture générale et expression	2h	2h	2h
Langue vivante étrangère 1	2h	2h	2h
Actions professionnelles	2h	2h	2h
Enseignement facultatif LV2	2h	2h	2h

Grille d'examen

Épreuves	Coef.
E ₁ : Culture générale et expression	2
E ₂ : Langue vivante étrangère A : Anglais	2
E ₃ : Elaboration d'un projet thérapeutique en orthoprothèse	9
E ₄ : Mise en œuvre des appareillages orthopédiques relevant du domaine d'activités de l'orthoprothésiste	11
E ₅ : Veille professionnelle et étude dans le domaine de l'orthoprothèse	4
E ₆ : Organisation des activités et gestion des ressources	4
Epreuve facultative	
EF ₁ : Langue vivante B*	Pts>10
EF ₂ : Engagement étudiant	Pts>10

*La langue vivante étrangère choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

Pour le choix des langues pouvant être choisies dans le cadre de l'épreuve facultative : voir arrêté du 8 juillet 2024 fixant les choix des langues vivantes étrangères autorisées pour les épreuves des examens du brevet de technicien supérieur (JORF no 0163 du 10 juillet 2024).

Descriptif des matières

Enseignements généraux :

- Culture générale et expression : S'exprimer à l'oral en interaction en s'adaptant au contexte, S'exprimer à l'oral en continu en s'adaptant au contexte, Argumenter à l'écrit, Recourir efficacement aux écrits de travail, Comprendre et interpréter un texte, Tisser des liens entre des textes, Développer une réflexion sur la langue pour améliorer et réviser ses productions écrites et orales, Mobiliser de manière personnelle une culture commune.
- Langues vivantes étrangères : Anglais et B : compréhension de documents écrits, production et interaction écrites, compréhension de l'oral, production et interaction orales.

Blocs de compétences :

- BC₁ - Elaborer un projet thérapeutique en orthoprothèse : Prendre en soins la personne, Elaborer le diagnostic en orthoprothèse, Formaliser des objectifs thérapeutiques d'appareillage, Informer la personne prise en soins et son entourage, Apporter des conseils et une expertise auprès des professionnels de santé, Intégrer le numérique en santé dans le projet thérapeutique, Utiliser des outils numériques en santé.
- BC₂ - Mettre en œuvre des appareillages orthopédiques relevant du domaine d'activités de l'orthoprothésiste : Elaborer le dossier médico-technique, Réaliser la prise d'empreinte, le moulage ou les mesures, Réaliser l'appareillage sur mesure, Essayer, adapter, délivrer et suivre l'appareillage sur mesure ou de série.
- BC₃ - Assurer la veille professionnelle, la formation et mener une étude dans le domaine de l'orthoprothèse : Chercher de l'information probante en santé, Mettre à jour ses connaissances, Mettre en œuvre une démarche d'étude, Elaborer une communication à destination de différents publics, Concevoir et maintenir sécurisé son environnement numérique de travail, Se prémunir et réagir face aux incidents numérique.

Stages

Les stages de formation en milieu professionnel s'organisent de la façon suivante :

- En 1^{ère} année : 4 semaines
- En 2^{ème} année : 10 semaines
- En 3^{ème} année : 6 semaines

➡ Poursuite d'études

Il est possible de préparer le BTS Prothésiste-orthésiste en deux ans.

Poursuite d'études conditionnelle

Exemples de formations poursuivies :

BTS Prothésiste-orthésiste

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux "Après le Bac: choisir ses études supérieures" et "Après un Bac +2"

➡ Ou se former en Occitanie

Drôme (26)

Lycée Montplaisir - Valence (Privé sous contrat) **I**

Gard (30)

Lycée de la Salle - Alès (Privé sous contrat) **I**

Maine-et-Loire (49)

CFA E.C. 49 - Lycée Urbain Mongazon - Angers (Privé sous contrat) **A**

Nord (59)

Lycée Saint Martin - Roubaix (Privé sous contrat) **I**

Paris (75)

Lycée D'Alembert-Cuir - Paris 19e Arrondissement (Public) **I**

Tarn (81)

Lycée Professionnel Anne Veaute - Castres (Public) **I A**

I formation initiale

A formation en apprentissage

➡ En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier & de Toulouse

